



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

DES TAXES POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, madame Julie Désaulniers, Directrice générale & Greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Boniface, à tous les contribuables de la Municipalité que :

- Le rôle de perception des taxes municipales imposées par le Règlement #594 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2026 est déposé à mon bureau situé au 155 rue Langevin, Saint-Boniface.
- Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la loi et ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au Règlement #594.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter au bureau municipal situé au 155 rue Langevin où une copie de ce compte lui sera remise.

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 3e jour du mois de février 2026.

Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière

